



Démontage Judiciaire

L'Affaire de Bruay-en-Artois

En 1972, une jeune fille de mineurs est retrouvée dénudée et assassinée. Le notaire de la ville, notable bourgeois à la moralité douteuse va très vite être présumé coupable du crime avec sa maîtresse. Il sera pourtant libéré faute de preuves convaincantes, et un ami de la jeune fille, fils de mineur lui aussi, va avouer le crime. Si ce *cold case* finalement sans résolution puisque le jeune homme rétractera ses aveux quelques temps plus tard et sera lui aussi libéré, nous intéresse, c'est moins pour les méandres judiciaires qui aboutissent à la libération des deux accusés successifs, que parce que la Gauche Prolétarienne (GP), groupe maoïste alors nombreux et incarné ou soutenu par de nombreuses figures intellectuelles comme Sartre, Glucksman ou Maurice Cavel, avec Serge July et François Ewald à la manoeuvre, décide de surfer sur l'émotion que suscite l'affaire et sur le mécontentement populaire face à une justice inefficace pour mener combat contre la « justice de classe », au nom d'une « justice populaire » digne de M le maudit.

Ils se déplaceront à Bruay, investissant le terrain vague sur lequel le corps a été découvert et organiseront un Comité pour la Vérité et la Justice qui soutiendra le « Petit Juge », interviendra dans le procès

en faveur de l'accusation et instaurera le notaire en coupable idéal de ce qui devient un « meurtre de classe », en en faisant le représentant d'une bourgeoisie dégénérée, immorale (il est de notoriété publique que le notaire est libertin) qui assassine sauvagement le prolétariat.

Le jeune homme qui avoue le crime est quant à lui innocenté par le « tribunal du peuple » auto institué au nom du fait qu'un prolétaire ne peut pas en assassiner un autre. Des articles de la *Cause du peuple* appellent au lynchage du notaire et certains proches du groupe maoïste, comme Sartre, s'en distancieront à cette occasion.

Ce sera l'occasion de parler anti-judiciarisme et de mieux comprendre cette intervention à prétention révolutionnaire sous la forme d'une « Justice Populaire » qui cherche des coupables et se veut plus efficace et plus politiquement « juste » que la Justice au point d'accentuer ses travers et de reconduire finalement le même système de pouvoir.

Chronologie entrelacée

Déroulement de l'instruction

Intervention de la GP

décembre 70

la Gauche Proletarienne et le Secours Rouge convoquent un Tribunal Populaire à Lens pour juger les dirigeants de la mine suite au décès de 16 mineurs dans un accident, sur le modèle du «Tribunal Russel-Sartre» constitué en 1966 pour les crimes de guerre des Etats Unis au Vietnam.

C'était aussi un «Tribunal Populaire» qui s'était réuni à Londres en 1933 suite à l'incendie du Reichstag pour accuser Van der Lubbe de travailler pour les nazis pendant qu'il était jugé par ces derniers pour collusion avec les communistes .

été 70

Dissolution de la Gauche Proletarienne, qui poursuit pourtant ses activités et cherche à s'implanter chez les mineurs, entre autres à Bruay-en-Artois, sous la houlette de Serge July alors directeur de *la Cause du Peuple* et responsable du Nord Pas de Calais pour l'Organisation.

6 avril 72

Découverte du corps de Brigitte Dewevre, 15 ans, morte étranglée, Elle est retrouvée nue, n'a pas subi de viol.

11 avril 72

Arrestation puis mise en examen du notaire dont la voiture est vue dans une rue derrière le terrain vague. Beaucoup d'habitants assistent à son déferrement. Il est immédiatement incarcéré par le juge Pascal.

17 avril 72

1^{ère} conférence de presse du juge qui sous entend clairement la culpabilité du notaire, à partir de là il s'adressera à la presse régulièrement, officiellement ou officieusement, prévient les journalistes des perquisitions, arrestations, etc.

27 avril 72

Reconstitution, une foule des gens y assiste, le trajet en voiture ne permet pas que le notaire soit le meurtrier et un témoin le disculpe. Le procureur demande sa mise en liberté, ce qui cause l'indignation dans le coron. La mise en liberté est refusée par le juge Pascal qui multiplie les conférences de presse et montre régulièrement le dossier aux journalistes.

1er mai 72

L'affaire de Bruay-en-Artois fait la une de *la Cause du Peuple* sous le titre « *Et maintenant ils massacrent nos enfants, le crime de Bruay, il n'y a qu'un bourgeois pour avoir fait ça* ».

3 mai 72

le parquet demande la mise en liberté, le juge a 5 jours pour décider, il prononce finalement à nouveau le maintien en détention. Suite à l'appel de la défense, la cour d'appel a 30 jours pour examiner la décision. Pendant ces 30 jours le comité pour la Vérité et la Justice va enquêter pour donner au juge Pascal de quoi maintenir l'hypothèse de la culpabilité du notaire.

4 mai 72

Un rapport du légiste évoque la possibilité que le corps ait été transporté par 2 personnes, ce qui va tourner la vindicte populaire contre la maîtresse du notaire qui serait sa complice.

4 mai 72

Plusieurs dirigeants de la GP dont François Ewald et Serge July se rendent à Bruay pour créer un Comité pour la Vérité et la Justice avec comme QG le terrain vague sur lequel le corps a été découvert. la GP propose un cahier d'expression libre, on y trouve des mots de compassion pour la famille et de soutien au juge, chaque soir le cahier lui est amené en manifestation, des visites du terrain vague sont organisées, les gens viennent prendre de la terre et autres marques de dévotion .

entre le 27 avril et le 3 mai 72

Le Comité pour la Vérité et la Justice cherche à aider le juge à trouver des preuves en faisant une «contre enquête».

5 mai 1972

Perquisition chez les Dewevre, prise comme un affront parce que la maîtresse est toujours libre

mai 72

La maison de la maîtresse est vandalisée avec un tag «*arrêtez la complice*»

6 mai 1972

le juge reçoit les membres de comité pour les calmer un peu et leur promettre satisfaction

31 mai 1972

La cours d'appel laisse lero y en prison mais donne 30 jours au juge pour réunir les éléments justifiant son incarcération.
Le parquet fait appel en cassation, l'arrêt de douai est cassé, et l'affaire part à Amiens qui a 30 jours pour décider si le notaire doit sortir. DML toutes refusées.
La défense dépose une requête en suspension légitime pour faire dessaisir le juge

13 juillet 72

Monique Mayeur, la maîtresse du notaire, est arrêtée et mise en détention

18 juillet - 20 juillet 74

La cours d'appel d'amiens libère le notaire faute de preuves et le juge est dessaisi, l'affaire est dépaycée à paris, Monique Mayeur sera libérée le 31 juillet

18 Juillet 72

François Ewald fait une grève la fin de 9 jours contre le dessaisissement du juge, un milliers de personnes se réunissent sur le terrain vague pour préparer une manifestation à paris qui aura lieu le 1er Aout.

24 - 26 juillet 72

manifestation de soutien au juge Pascal, plusieurs centaines de personnes défilent derrière des photos de Brigitte et du juge, appel à créer des CVJ partout en France.

18 avril 73

Arrestation Jean-Pierre F., jeune homme habitant le coron, qui finit par avouer après avoir été soumis à la lecture de nombreux faux PV, les lunettes de Brigitte sont retrouvées à son domicile. Nombreuses protestations dans le coron et le Comité pour la Vérité et la Justice dont il était un des membres très actifs

3 avril 74

Nouvelle reconstitution qui ne donne pas satisfaction étant donné que l'accusé ne sait pas comment transporter le corps

22 juin 74

Jean-Pierre F. rétracte ses aveux

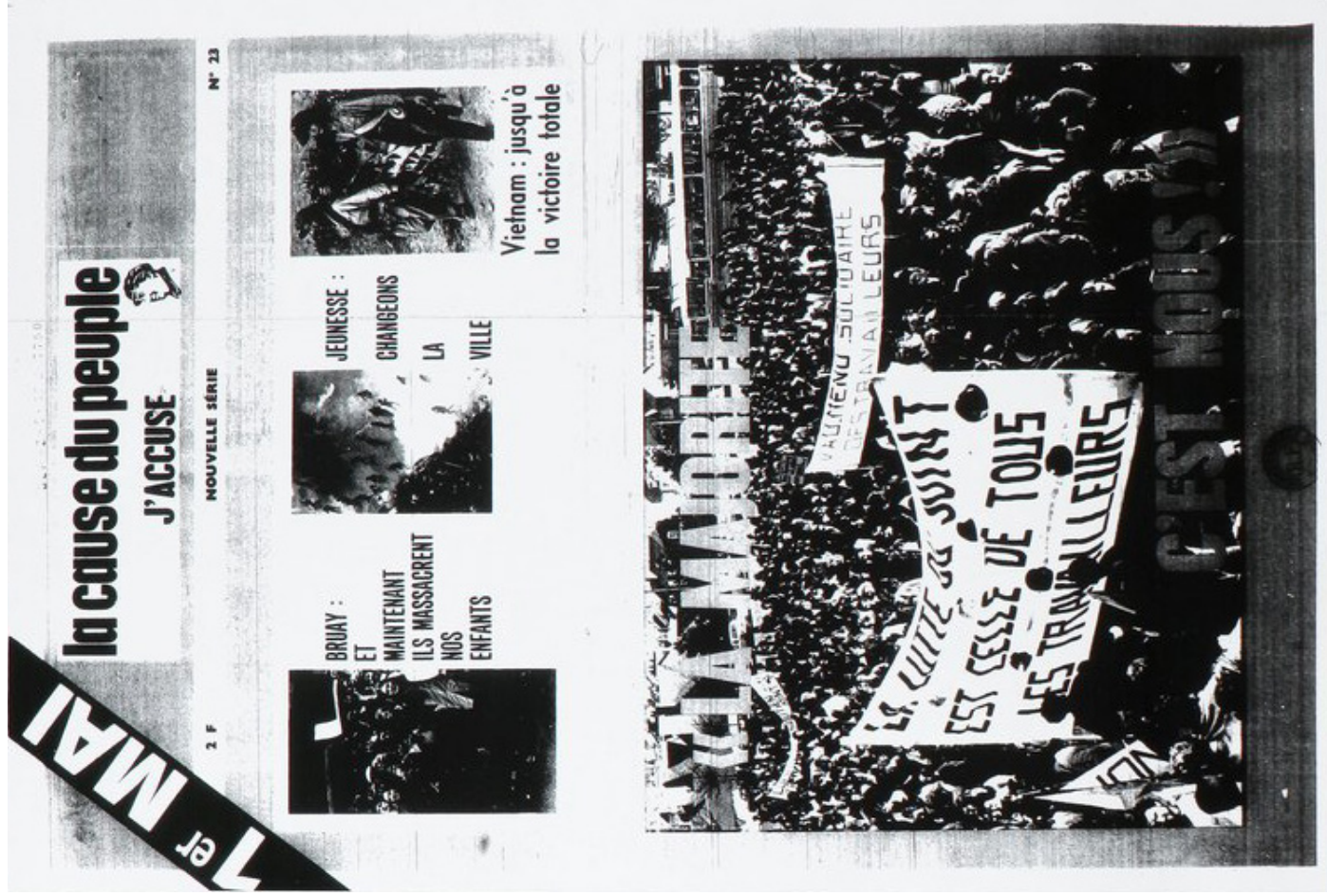
30 octobre 74

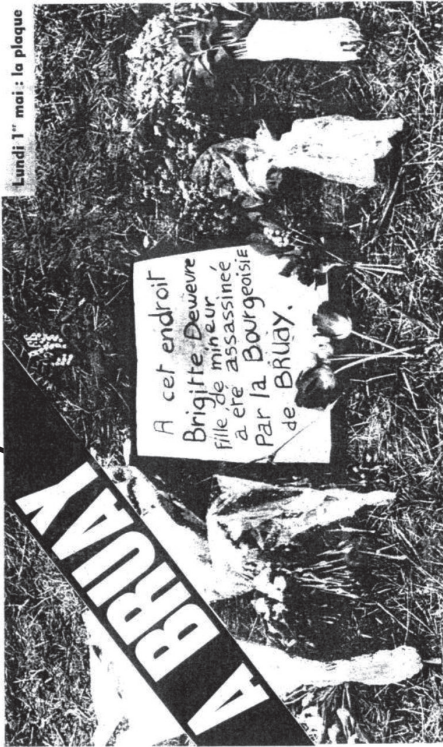
Ordonnance de non lieu en faveur des époux Leroy (le notaire a épousé sa maîtresse entre temps)

juin 75

Procès de Jean Pierre, Georges Kiejman qui représente la partie civile le défend à la demande des parents de Brigitte. Jean-Pierre est acquitté pour manque de preuves et l'affaire est classée sans suite en 1981 et sera prescrite en 2005.

La Comité pour la Vérité et la Justice se mobilise en défense de Jean-Pierre F.





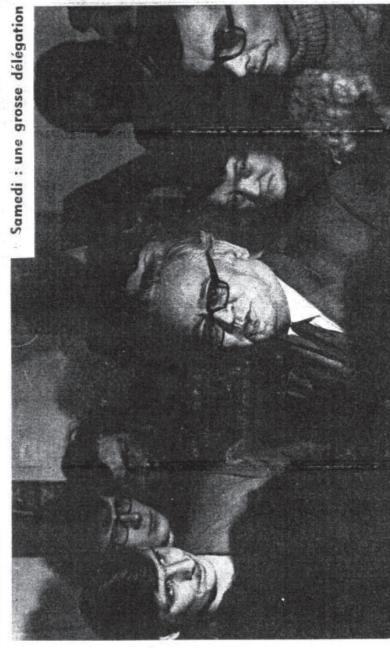
Lundi 1^{er} mai : la plaque

Une plaque a été posée à l'endroit où Brigitte a été retrouvée. A côté, une gerbe d'aillots rouges. Les gons s'attroupent. Au bout d'un moment, une femme du coron prend la parole et explique les circonstances du crime : le terrain vague, à dix pas de la plaque, la halle couverte et derrière, l'insultante, la villa Mayeur. Depuis ce lundi, jour de la mort de Brigitte, les gons mobiles n'osent pas y toucher.



Jeudi : le comité de soutien

L'enquête judiciaire traîne on longueur, chacun ressent le besoin de s'organiser. Pour ça, on crée un comité pour le voir et la justice, le comité, c'est tout le monde. C'est dans ce comité qu'on a pu aller chercher des gens de Cien et de la région, ça a été une population de Haïtiens, les procureurs et toute la racaille des Haïtiens. Le soir même, j'organise le départ d'un 11 femmes chez le juge. Le juge les fait entrer dans son bureau en prenant soin de faire sortir les journalistes. Il lit cahier : « C'est bien tous les gens qui ont signé. Ça fait plaisir de sentir des gens qui vous soutiennent. Parce que ces gens d'ailleurs surtout quand vous leur nommez,



Samedi : une grosse délégation

[illegible]

Mardi : des cailloux contre la maison Mayeur

Comme chaque jour de début d'après-midi du monde sur le terrain. Un vieux mineur, montrant la villa du haut de sa colline, dit : « Ça va bien, ça va bien dans Bussy ça bouffe ça bouffe ça bouffe des pots de 600 grammes... » Les autres se regardent et disent : « Ça va bien, ça va bien dans Bussy ça bouffe ça bouffe ça bouffe des pots de 600 grammes... »

Il y avait une vieille dame s'impara de cœur les paroles de son fils. Elle se jeta sur la villa. M. Mayeur, effrayé, appela les flics qui arrivèrent. Les gens se regroupent et les forcent à partir.

Le soir c'est la première délégation de soutien au lycée Pascal :

« La population lycéenne nous soutiendra jusqu'à la dernière goutte de son sang... — Je vous remercie de tout cœur », répond le lycéen Pascal, ému.



Vendredi, la perquisition

« C'est sûr, c'est pas lumineux, c'est pas intéressant, on lit-elle osé ? »

Des femmes de milieu, leurs maris, leurs enfants, tous ceux du Caron, commentant en pleurant de colère la perquisition effectuée chez les parents de Brigitte Dewivere par les officiers duSRP de Lille ce vendredi 6 mai à 18 heures.

« Comment pourrais-je imposer une telle épreuve à une mère qui a déjà tant souffert ? » s'exclame une voisine. « C'est pas juste, c'est pas juste... »

« On n'est pas des bourgeois, on ne peut pas se payer de bonnes, ce sont les femmes qui font tout... »

Sur le front, les journalistes aussi qu'occupent la rue et ne s'intéressent pas à leur métier, mais à leur confort, se bécotent, se disent des choses gentilles, se rassurent.

« Il faut prendre des mitrailleuses »

Pourquoi ici et pas chez la Maveur ? »

— Assassins ! Bandits ! ils vont la faire mourir », en parlant de la mère de Brigitte.

Les femmes s'accrochaient à la voiture, une porte est ouverte et montre les officiers de la police. Les hommes se précipitent vers eux.

Un cri fure : « Cherchez la Mayor », clame la Mayor. Un cortège d'une centaine de personnes se forme et descend vers le terrain vague. D'abord, la richesse, et la haute bourgeoisie encore. Des enfants, une femme, jettent des pierres dans le jardin, vers la maison.

Peu de gens jettent des pierres ; pourtant, c'est un cri : « Cette vieille femme fait ça qu'on a tous envyé de sa vie. » S'ils ne le font pas, ils ne veulent pas que leur femme soit comme elle. Ils ne veulent pas qu'elle ne soit pas comme elle.

Interviennent comme elle, il déjà fait plusieurs fois.

Longtemps, elle les habitants de Bruay restèrent là, fureux et inquiets de la lenteur de cette enquête. Pourquoi la police n'allait pas encore plus vite ?

Un matin, la langue enrouée, elle dit à son mari :

— (Reçoit de La Voix du Coraire.)

les gendarmes mobiles occupent le terrain. Pour la vérité et la justice Bruay ne cède pas à la provocation



2

[illegible]

APPEL du Comité pour LA VÉRITÉ et LA JUSTICE

LE COMITÉ POUR LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE S'EST CRIÉ LE 3 MARS.

- 1 - Pour que toute la vérité soit donnée sur le (ou les) crimes commis.
 - 2 - Pour soutenir le juge Pascal, pour la manifestation de la vérité.
 - 3 - Pour que la justice soit faite.
- Le comité se propose d'informer la population, de communiquer au juge ou au procureur les décisions que réclament la population.
- Le Comité s'interdit toute violence.
- Le Comité est ouvert à toute personne qui veut la vérité et la justice.

Depuis le Comité a permis que soient recueillies des milliers de signatures de Bruay, des environs et de toute la France. Il fallait soutenir le juge Pascal qui s'opposait à la mise en liberté de l'inculpé Leroy et ses complices. Les notables de Bruay et des environs ont soutenu le juge Pascal, et leur vigilance de tous les instants, leur volonté de s'opposer en masse à la libération du notaire Leroy.

Les rassemblements sur le terrain vague où a été assassinée Brigitte, les délégations de soutien au juge, les doléances de la population, en ce qui concerne l'enquête, les milliers de signatures, voilà pourquoi Leroy reste en prison.

Mais tout risque d'étouffement de l'affaire, comme cela se voit d'habitude, n'est pas écarté.

Des complices sont en liberté, et le travail d'instruction et d'enquête est toujours entravé.

C'est pourquoi le COMITÉ POUR LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE DE BRUAY appelle à une réunion publique à Bruay, où massivement nous devons :

- DRESSER NOS DOLEANCES VIS-A-VIS DE CETTE AFFAIRE ;
- RASSEMBLER DES ÉLÉMENTS D'ENQUÊTE ENCORE ÉPARS POUR QUE JUSTICE SOIT FAITE ;
- MONTRER QUE LA POPULATION EST UNE FORCE QUI S'OPPOSERA A TOUTES LES MANCEUVRES, A TOUTES LES TENTATIVES D'ÉTOUFFEMENT DE L'AFFAIRE.

Ce n'est pas une affaire politique : c'est pour la population laborieuse une simple question de justice.

Le Comité pour la Vérité et la Justice.

Ce dimanche, le terrain étant occupé, une délégation du Comité s'est rendue sur la tombe de Brigitte afin que personne n'oublie son assassinat malgré les manœuvres politiques de division de certains qui ont été jusqu'à influencer les parents de Brigitte.

Un grand rassemblement a eu lieu et l'intérêt du Comité, aucune police n'a pu empêcher. Les manifestants ont été dispersés par les gardes mobiles et police.

Voilà pourquoi nous appelons la population ouvrière et commerçante de Bruay et des environs à rejoindre, sans exclusive, le Comité pour la vérité et la justice.

LEROY RESTE EN PRISON : ARRÊTEZ LES COMPLICES

Le parquet de Béthune, les notables de Bruay-en-Artois, les représentants du gouvernement ont tout fait pour entraver le travail du juge Pascal et soustraire l'inculpé Leroy à la justice.

Maintenant Leroy reste en prison.

C'est une bonne chose.

Le jeu des complicités autour de lui, tous les mensonges, c'est la preuve que Leroy et ses pareils veulent cacher quelque chose.

En effet il a fallu que la population de Bruay et des gens de tous les coins de France manifestent avec le Comité pour la VÉRITÉ ET LA JUSTICE, leur soutien au juge Pascal, et leur vigilance de tous les instants, leur volonté de s'opposer en masse à la libération du notaire Leroy.

Les rassemblements sur le terrain vague où a été assassinée Brigitte, les délégations de soutien au juge, les doléances de la population, en ce qui concerne l'enquête, les milliers de signatures, voilà pourquoi Leroy reste en prison.

Mais tout risque d'étouffement de l'affaire, comme cela se voit d'habitude, n'est pas écarté.

Des complices sont en liberté, et le travail d'instruction et d'enquête est toujours entravé.

C'est pourquoi le COMITÉ POUR LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE DE BRUAY appelle à une réunion publique à Bruay, où massivement nous devons :

- DRESSER NOS DOLEANCES VIS-A-VIS DE CETTE AFFAIRE ;
- RASSEMBLER DES ÉLÉMENTS D'ENQUÊTE ENCORE ÉPARS POUR QUE JUSTICE SOIT FAITE ;
- MONTRER QUE LA POPULATION EST UNE FORCE QUI S'OPPOSERA A TOUTES LES MANCEUVRES, A TOUTES LES TENTATIVES D'ÉTOUFFEMENT DE L'AFFAIRE.

Ce n'est pas une affaire politique : c'est pour la population laborieuse une simple question de justice.

Le Comité pour la Vérité et la Justice.

REUNION PUBLIQUE, samedi 10 juin
Salle Paloma, 17 heures - BRUAY-EN-ARTOIS

Impr. A.C.L.A.G. - 65, rue du Fg-St-Denis, Paris-X

Statuts du CVJ

avant la pression de la population de Bruay, le Comité s'est vu dans l'obligation de déposer des statuts à la procureure.

STATUTS DU COMITÉ POUR LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE

Le comité s'est créé pour la défense de la population laborieuse de Bruay.

1. Le Comité usera de tous les moyens légitimes et nécessaires, comme il l'a fait auparavant, pour faire faire éclater la vérité sur le crime de Bruay.
2. Le Comité publiera toutes les informations et combattrà pour que soit connu tout ce qu'on voulait cacher.
3. Le Comité mène la lutte afin que le crime ne soit pas étouffé à l'exemple d'autres affaires.
4. Le Comité fait appel à toutes les personnes éprises de justice sans limitation. Le Comité s'interdit toute politique.
5. Ses membres sont révocables.
6. Ils se réunissent en réunion et en assemblée. Ils se chargent de convoquer des réunions d'information.
7. Le Comité se fera aider d'avocats.
8. Le Comité demande à se porter partie civile au nom de la population.
9. Que la justice soit faite quelque soient les coupables.

BULLETIN D'ADHESION AU COMITÉ POUR LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE

NOM :

ADRESSE :

Pour toute correspondance et soutien financier écrire à
JOSEPH TOUNEL, Route NATIONALE, 62 GUCHIN L. G.L.

Tract ronéoté du Comité Vérité et Justice de Bruay fonds privés de Joseph Tounel, Alliance Rouge et Noire de Béthune
Annexe 6 : « Leroy reste en prison » quand les militants du CVJ utilisent les réseaux de l'ex-GP pour mobiliser les habitants de Bruay.

Tract du CVJ

IL n'y aura plus de justice possible
si le justiciable peut choisir son juge.

Tous les gros, les rotariens, le parquet avec SOMMIER, le gouvernement avec PLEVEN, préparent un nouveau coup contre la justice. Ils veulent profiter des vacances pour faire sortir LEROY de prison, en enlevant le dossier au Juge PASCAL.

La presse, la radio, la télévision s'acharnent à faire croire que LEROY est un pauvre innocent inculpé par un Juge " têtard " (Humaci té), " procureur d'otages " (L'Aurore) qui lui en voulait personnellement. C'est un véritable chantage que la bourgeoisie tente d'appliquer à la fois sur le Juge et sur la population.

LA POPULATION NE DOIT PAS S'Y LAISSER PRENDRE!

C'est en refusant de mettre LEROY en liberté, malgré les pressions qu'il subit, que le Juge PASCAL prouve son honnêteté. Et on ne peut pas en dire autant du premier avocat de LEROY : VAST qui a abandonné le dossier, de LEROY lui-même contre qui une plainte pour complicité d'escroquerie a été déposée après du procureur SOMMIER.

Quand la population, avec le Comité pour la VÉRITÉ et la JUSTICE se rassemblerait sur le terrain vague où l'on retrouvait le 5 avril le corps sauvagement mutilé de BRIGITTE, notre fille à tous, la justice était contrôlée par nous tous ; et c'est ainsi que LEROY est resté en prison et que des éléments de vérité nouveaux ont pu être donnés.

ALORS, le terrain vague a été occupé par la police : ça préparait la sortie de LEROY et la plainte en suspicion contre le Juge PASCAL.

DEVANT LES MENACES TRÈS GRAVES QUI PRÉSENT, LA POPULATION DOIT A NOUVEAU SE RASSEMBLER, DÉBATTRE DES FORMES, DES ACTIONS QU'ELLE JUGERA NÉCESSAIRES POUR QUE DANS CETTE AFFAIRE CE NE SOIT PAS UNE JUSTICE DE CLASSE QUI PRENNE LE DESSUS.

QUE VEUT-ON NOUS CACHER ?
QUELS SCANDALES VEUT-ON ÉTOUFFER ?

La population attend de la magistrature, qu'elle prenne position dans cette affaire où sa liberté est gravement mise en question.

Le Comité pour la Vérité et la Justice.

Réquisitoire et conclusions du "Tribunal Populaire de Lens", 1970

AU PEUPLE DES MINES

VERDICT du 12 décembre 1970 du TRIBUNAL POPULAIRE DE LENS institué par le SECOURS ROUGE pour juger la « catastrophe » de Fouquières-Lens et la « médecine » des Houillères : L'ETAT-PATRON ET LA DIRECTION DES HOUILLERES SONT DES ASSASSINS !

Une assemblée de 800 personnes, mineurs, ouvriers et intellectuels, réunie à Lens le 12 décembre 1970, sous la présidence d'Eugénie Camphin et de Jean-Paul Sartre et sur la foi des accusations irréfutables et scientifiques de mineurs, de médecins, d'ingénieurs, des comités de base du Secours Rouge, a condamné la direction des Houillères : la direction est reconnue coupable d'homicide intentionnel, c'est-à-dire d'assassinat, des seize mineurs tués à Fouquières-Lens en février 1970, des trente-sept mineurs déjà tués par « catastrophes » en 1970, des milliers de mineurs tués chaque année par la silicose.

RÉQUISITOIRE :

I. - La fatalité a vécu dans les mines

Nous avons à décider si la catastrophe est due à la fatalité. Si l'accident pouvait être évité et qu'il ne l'a point été, nous avons affaire à un homicide. Il y en a de deux espèces : l'homicide par imprudence et l'homicide intentionnel. Nous devons en ce cas décider duquel de ces deux délits nous avons affaire.

On ne peut rien décider touchant la catastrophe du 4 février, sans la replacer dans le cadre général du problème de la sécurité.

La mine est mauvaise, nous dit-on ; dès qu'il est au fond, le travailleur est en danger de mort ou, en tout cas, d'invalidité. Ce sont des risques, pense-t-il, et si la mauvaise chance fait qu'un jour il perde le doigt ou la main, il sera facilement persuadé qu'il a été victime de la fatalité. Cette conviction n'est que subjective. Individuelle : nul individu ne peut être sûr d'être accidenté cette semaine ou cette année. Ce qui est sûr, par contre, c'est qu'il y a eu, pour les dernières années, 80 morts par an dans l'ensemble des mines du Nord et qu'il y en aura autant cette année-ci, sinon plus car, avec les nouvelles machines, le nombre des accidents tend à croître. Cette connaissance certaine, la direction et les ingénieurs, qui disposent de statistiques, la possèdent. Comment appelle-t-on ces pourcentages ? Ce serait cela la fatalité : « les mines mangeraient de l'homme ».

Ce serait admissible si le travail dans les fosses était une action naturelle, si l'homme était contraint par sa nature d'y vivre et d'y travailler. Il n'en est rien : c'est une activité sociale qui se développe au sein de la société capitaliste et dans les conditions qui s'y sont établies. Il

1.

L'Etat-patron est reconnu coupable de l'assassinat du 4 février 1970.

2. Les cadres, les ingénieurs responsables de la fosse 6 sont également coupables d'homicides intentionnels.

C'est intentionnellement qu'ils choisissent le rendement plutôt que la sécurité.

3. En conséquence, nous exigeons la libération immédiate des accusés d'Hénin-Liétard.

En conséquence, les ingénieurs, médecins et cadres ne sont plus censés ignorer le fait, clairement démontré par le Tribunal Populaire, de la responsabilité intentionnelle de ceux qui favorisent le jeu de l'Etat-patron, et ceci à quelque échelon qu'ils se situent dans la hiérarchie.

NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI DU PEUPLE.

4. Ce verdict sera diffusé massivement dans l'ensemble du bassin minier, il sera lu, le 14 décembre, à la Cour de Sûreté de l'Etat.

SECOURS ROUGE

M. Deboubt - 33, rue Chanzy, 59 - LEZENNES.

Le 17 décembre 1970, à la Cour de Sûreté de l'Etat, tous les accusés présents dans le box ont été acquittés — Bernard LISCIA a été condamné à cinq ans par défaut.

CONCLUSIONS

du Tribunal Populaire :

Chronologie détaillée de l'affaire

1972

- 5 avril** Brigitte Dewèvre (15 ans) est mystérieusement assassinée à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).
- 6 avril** Découverte du corps de Brigitte Dewèvre sur un terrain vague à Bruay-enArtois.
- 13 avril** Inculpation de M^e Pierre Leroy, notaire de Bruay.
- 17 avril** Interrogation de M^e Leroy par le juge Pascal.
- 19 avril** Confrontation entre M^e Leroy et son amante M^{me} Monique Mayeur.
- 20 avril** Gérard Leclerc, ouvrier maçon, s'accuse du meurtre de Brigitte Dewèvre.
- 21 avril** Le juge Pascal est chargé d'examiner le dossier de Myriam Willaume (22 ans) tuée le 20 mars 1971 dans de semblables conditions.
- 22-23 avril** La police entend pour la première fois Monique Beghin-Mayeur Interrogatoire et expertise psychiatrique de Pierre Leroy. Aucun indice n'est retrouvé.
- 23 avril** M^e Vaast défenseur et ami de Pierre Leroy et le Procureur Somnier, demandent la mise en liberté de Pierre Leroy.
- 25 avril** Autopsie de Brigitte Dewèvre
- 27 avril** Le juge Pascal examine le meurtre d'Isabelle Hubert retrouvée morte à AblainSaint Nazaire où Pierre Leroy possède un pavillon de chasse.
- 27 avril** Reconstitution du crime à Bruay-en-Artois en présence de M^{me} . BeghinMayeur en présence de journalistes et de plus de 3000 personnes.
- 28 avril** L'avocat de Pierre Leroy Maître Vaast est cité comme témoin de la partie civile.
- 29 avril** Le procureur de la République Somnier, dépose une demande de mise en liberté provisoire de M^e Leroy.
- 29 avril** M^e Vaast est cité comme témoin par M^e Libman, avocat de la partie civile.
- 29 avril** M^e Vaast dépose à son tour une demande de mise en liberté provisoire de M^e Leroy.
- 1^{er} mai** Article du journal maoïste *la Cause du Peuple* « Et maintenant ils massacrent nos enfants »
- 2 mai** Refus du juge Pascal de la mise en liberté provisoire de M^e Leroy. Appel du procureur de la République de Béthune devant la chambre d'accusation de Douai.
- 3 mai** Le rapport d'autopsie est transmis aux magistrats.
- 5 mai** M^e Vaast se dessaisit du dossier de M^e Leroy en faveur de M^e Gayot et du bâtonnier Guilly.
- 5 mai** Perquisition chez les parents de Brigitte Dewèvre.
- 7 mai** Incidents avec la population.
- 7 mai** Création d'un « Comité de soutien » au juge Pascal.
- 10 mai** Manifestation d'hostilité contre M^{me} Beghin-Mayeur.
- 11 mai** Confrontation entre M^e Pierre Leroy et son ami Roger Beghin, ex-mari de Monique Mayeur.
- 11 mai** Parution du journal « Pirate »
- 11 mai** Perquisition au domicile de M^e Leroy à Houdain.

- 16 mai** La chambre d'accusation de Douai met en délibéré sa décision au sujet de la demande de mise en liberté provisoire de M^e Leroy auprès de la cour d'appel de Douai.
- 17 mai** Débat au comité de rédaction de *la Cause du Peuple*. Sartre prend position.
- 24 mai** Audition de Monique Mayeur par le juge Pascal.
- 25 mai** Remise du dossier de l'affaire Leroy auprès de la cour d'appel de Douai.
- 29 mai** Audition de la mère de Monique Mayeur par le juge Pascal.
- 30 mai** La Chambre d'accusation de Douai met son arrêt en délibéré.
- 31 mai** La Chambre d'accusation de Douai décide de maintenir M^e Leroy en prison.
- juin** Audition de Jean-Pierre Flahaut par le juge Pascal.
- 28 juin** Les avocats de M^e Leroy se pourvoient en cassation.
- 28 juin** La Cour de cassation annule l'arrêt de la Chambre d'Accusation de Douai pour vice de forme.
- 29 juin** La demande de mise en liberté du notaire est confiée à la Chambre d'accusation d'Amiens.
- 29 juin** Les défenseurs de M^e Leroy déposent une requête en suspicion légitime à l'encontre du juge Pascal.
- 1^{er} juillet** A la suite d'un témoignage de dernière heure, le juge Pascal refuse la nouvelle demande de mise en liberté du notaire déposée par ses avocats et le parquet.
- 2 juillet** Rejet de la demande de mise en liberté de Pierre Leroy
- 3 juillet** Appel de l'ordonnance du juge Pascal sur la mise en liberté déposée par Pierre Leroy.
- 8 juillet** Des proches de Gilles Leclerc affirment qu'il a été influencé par Monique Mayeur.
- 12 juillet** Nouvelle reconstitution.
- 13 juillet** La fiancée de M^e Leroy, Monique Beghin-Mayeur, est inculpée de complicité et d'homicide volontaire et écrouée.
- 14 juillet** La chambre d'accusation d'Amiens renvoie sa décision sur la mise en liberté de M^e Leroy au 17 juillet.
- 17 juillet** La requête en suspicion légitime sera examinée le 19 par la Cour de cassation.
- 17 juillet** La Chambre d'accusation d'Amiens met sa décision en délibéré.
- 18 juillet** La Chambre d'accusation d'Amiens ordonne la mise en liberté immédiate de M^e Pierre Leroy.
- 19 juillet** Pierre Leroy est libéré.
- 20 juillet** Requête en suspicion légitime contre le Juge Pascal.
- 20 juillet** La Cour de cassation ordonne le dessaisissement du juge Pascal et le renvoi du dossier à Paris.
- 21 juillet** Rassemblement de soutien au juge Pascal devant la maison des Dewèvre
- 21 juillet** Rassemblement de protestation devant la demeure de Pierre Leroy à Houdain
- 23 juillet** Début de la grève de la faim lancée par le *Comité pour la Vérité et la Justice*.
- 24 juillet** Le dossier est confié au juge Sablayrolles à Paris.
- 24 juillet** Marche de protestation entre Bruay et Béthune pour protester contre le transfert du dossier à Paris.
- 25 juillet** Création des Comités de Marles (Pas-de-Calais), Divion (Pas-de-Calais), Ruitz (Pas-de-Calais) et Waziers(Pas-de-Calais)

Création des Comités de Varlin(Pas-de-Calais), Gonay(Pas-de-Calais), Monchy-Breton(Pas-de-Calais) le maire et des conseillers municipaux y adhèrent.

18 heures : Assemblée Générale du le terrain vague

Entretien avec les adjoints au maire de Bruay en Artois

Décision d'organiser un départ collectif pour Paris

Joseph Tournel entendu par la police au sujet de menaces de mort proférées à l'encontre du M^e Leroy

26 juillet Le Comité pour la Vérité et la Justice de Bruay-en-Artois critique le dessaisissement du Juge Pascal et lance un appel à la création de Comités pour la Vérité et la Justice partout en France.

28 juillet Diffusion d'un tract à Paris. Une délégation de 17 bruaysiens distribue un tract devant les portes des usines Renault à Boulogne Billancourt. Des panneaux explicatifs sont apposés Place nationale. La délégation s'est ensuite rendue à Issy-les-Moulineaux dans un foyer squatté par des immigrés yougoslaves.

29 juillet Le ministère de la Justice refuse la demande de manifestation déposée par le CVJ de Bruay

30 juillet milles personnes se réunissent à Bruay, sur le terrain vague

300 personnes assistent à l'AG préparatoire du voyage sur Paris Publication du dossier APL n°1 sur « l'affaire »

1^{er} août Manifestation des habitants de Bruay à Paris

Le Ministre de la justice René Pleven reçoit les parents de la victime.

2 aout Interruption de la grève de la faim des militants du CVJ.

9 aout Monique Mayeur est interrogée

11 aout Pierre Leroy est entendu par le juge Sablayrolles

Cortège silencieux dans les rues de Bruay

22 aout interrogatoire de Jean Pierre Flahaut

21 septembre Le juge Pascal enquête sur le meurtre de Myriam Wuillaume, 250 personnes l'accueillent à Conchy-à-la-tour (Pas-de-Calais)

27 septembre Les militants du CVJ envoient une lettre aux Conseil Général du Pas-de-Calais.

3 octobre Pierre Leroy est interrogé pour la seconde fois par le juge Sablayrolles.

6 octobre Les parents de Brigitte Dewèvre écrivent au Président Pompidou.

1973

4 janvier Audition des parents de Brigitte Dewèvre

mars Le juge Sablayrolles entend les parents de Brigitte Dewèvre.

Inauguration de la maison du Comités pour la Vérité et la Justice à Bruay 3

Maitre Libman, l'avocat de la famille Dewèvre abandonne le dossier.

7 avril Manifestation du souvenir organisée par le CVJ

18 avril Jean Pierre Flahaut s'accuse du meurtre de Brigitte Dewèvre

16 avril Jean Pierre Flahaut est inculpé d'homicide et incarcéré à Fresnes

5 mai Les frères de Jean Pierre Flahaut affirment qu'il a été payé pour endosser le meurtre e Brigitte Dewèvre

8 mai Les avocats de Jean Pierre Flahaut contestent la validité de la procédure et demandent la mise en liberté de l'inculpé.

24 mai Audition de Jean Pierre Flahaut

2 juin Libération fait sa Une en affirmant que Jean Pierre Flahaut est, selon ses avocats, innocent.

20 juin Confrontation de Jean Pierre avec les parents de Brigitte Dewèvre qui réfutent la version des faits présentée par le jeune homme

6 juillet Audition de Monique Mayeur et de Pierre Leroy

13 juillet Le CVJ de Bruay affirme que des pressions sont exercées sur Jean Pierre Flahaut

1974

1^{er} Mars Première reconstitution réunissant les 3 inculpés.

3 avril reconstitution interrompue

17 juin Jean Pierre Flahaut est à nouveau entendu par le juge Sablayrolles.

22 juin Les avocats de Jean Pierre Flahaut diffusent un communiqué affirmant que leur client est innocent.

24 Juillet Nom lieu requit en faveur de Pierre Leroy

26 juillet La chambre d'accusation se prononce en faveur du non lieu en faveur de Pierre Leroy

30 Octobre Non lieu prononcé en faveur des époux Leroy

Le dossier est renvoyé devant le Tribunal pour enfant

Les parents de Brigitte Dewèvre décident de se pourvoir en cassation

1975

Mai M^e Leroy dépose plainte en diffamation contre le Juge Henri Pascal. La Chambre criminelle de la cour de cassation rejette les pourvois en cassation de Jean Pierre Flahaut et des parents de Brigitte Dewèvre.

4 juillet Les parents de Brigitte Dewèvre se désistent de leur constitution de partie civile

15 juillet Jean Pierre Flahaut est libéré

22 juillet Le procureur de la République fait appel de la décision de relaxe en faveur de Jean Pierre Flahaut

23 Novembre M^e Leroy demande une indemnisation

1976

26 Février Jean Pierre Flahaut est relaxé.

Lynchage ou justice populaire ?

Le texte que la ville ouvrière de Bruay a donné dans le dernier numéro de la « Cause du Peuple » est une contribution importante à la prise de conscience populaire : la haine de classe, qui est le sentiment fondamental que l'exploitation suscite chez tout exploité mais qui est souvent réprimée, déviée par les forces atomisantes du système capitaliste, a soudain découvert une brèche dans ce système. A la suite d'un meurtre, la bourgeoisie — avec quelle mauvaise grâce — s'est trouvée contrainte d'inculper un des siens. De ce fait, un ennemi du peuple notoire et particulièrement détesté s'est trouvé placé, par la Justice bourgeoise elle-même, en lumière défavorable. Mais la classe dirigeante, aussitôt après, s'est reprise : le procureur, aux ordres de Pleven, — le même qui a fait appel à minima (1) quand les accusés étaient des Arabes — s'est hâté de demander la liberté provisoire pour Leroy et la grande presse a nettement baissé le ton. Du coup Leroy, dont, pendant ce temps, on a commencé de connaître les mœurs, a cessé d'être une brebis galeuse, rejetée du troupeau bourgeois pour devenir, aux yeux de la population ouvrière, le bourgeois type, celui que ses pairs veulent sauver parce qu'il leur ressemble et que, s'il est condamné, c'est le système tout entier qui en souffrira. Il reste en prison, pourtant, donc suspect. C'est cette contradiction même qui a permis à la haine de classe de se diriger contre ce marchand de biens, de prendre conscience d'elle-même et de s'affirmer. Il s'agit d'un important progrès dans ce qu'on appelait naguère la révolution idéologique : en Leroy, parce qu'elle l'accuse et le défend à la fois, la classe dirigeante se résume et se peint devant le prolétariat. Voilà le fait essentiel qu'il fallait souligner.

Mais il est impardonnable que la « Causa du Peuple » n'ait pas fait suivre le texte d'une discussion où l'on aurait tenté d'établir sa valeur et sa portée générale au niveau du peuple tout entier, c'est-à-dire de la justice populaire. Il aurait fallu montrer que la haine lé-

gitime du peuple s'adresse au notaire pour ses activités sociales, comme ennemi de classe caractérisé et non à Leroy, assassin de la petite Brigitte, par la raison qu'on a pas encore prouvé qu'il l'ait tuée. Certes, dans les corons plus facilement peut-être qu'ailleurs, on peut voir que les patrons et leurs complices sont des assassins : le tribunal populaire de Lens a établi que les prétendus « accidents », si fréquents dans les mines, sont en réalité des meurtres dont la cause première est la volonté patronale d'accroître le profit. Mais ces homicides intentionnels, où les employeurs savent qu'ils tuent mais ignorent qui ils tuent, ne prouvent pas qu'ils seraient capables d'étrangler une personne connue, de leurs propres mains, en la regardant dans les yeux. Il est parfaitement compréhensible qu'à Bruay la haine tende à confondre le notaire Leroy, haïssable pour le rôle qu'il joue dans notre société et X., assassin de Brigitte, également haïssable pour des raisons évidentes. Mais, au niveau de la justice populaire, il y aurait là un amalgame qui risquerait de pousser au lynchage, comme certaines phrases de l'article le laisseraient entendre si l'on y voyait des principes de la justice populaire et non une réaction légitime et passionnée de haine : « Que l'on nous laisse cinq minutes ce loup... et la justice aurait été vite faite car nous ne sommes pas des agneaux » et « Il faut le faire souffrir petit à petit » — « Qu'ils nous le donnent, nous le découperons morceau par morceau au rasoir » — « Je le lierai derrière ma voiture et je le roulerai à cent à l'heure dans Bruay » — « Il faut lui couper les couilles ». Il faut le reconnaître : le lynchage est une pratique trop louches (voyez les lynchages aux Etats-Unis), souvent trop empreinte d'une idéologie réactionnaire pour qu'il puisse devenir une sanction régulière de la justice populaire. Le principe : « Tout accusé est tenu pour innocent jusqu'à ce qu'il ait été reconnu coupable » est, bien sûr, mis en avant par la justice bourgeoise (qui, d'ailleurs, le respecte peu). Il n'en est pas moins une conquête populaire de la Révolution française. Une justice populaire ne doit

pas l'abandonner mais le redresser et se l'approprier. La ville ouvrière de Bruay a une lutte à mener : il faut qu'elle empêche cette justice bourgeoise de réserver à un bourgeois un traitement de faveur : elle aura son mot à dire lors du procès. Il s'agit de combattre classe contre classe et non classe contre individu.

On a voulu faire ces quelques remarques non certes pour défendre Leroy (que, personnellement je crois coupable et sur qui pèsent de lourdes présomptions) mais pour susciter un débat non seulement avec les mineurs de Bruay dont nous nous sentons solidaires mais avec des lecteurs d'autres lieux d'autres catégories sociales.

Jean-Paul SARTRE.

(1) Le procureur fait appel quand il juge la peine insuffisante.

Réponse à Jean-Paul Sartre

A Bruay, à l'occasion du meurtre de Brigitte, la population des mines se met à contrôler la justice. Elle prend part à l'enquête à sa manière, elle discute ouvertement de la marche de la « justice », elle manifeste son accord à l'égard de ce qui est juste (soutien à l'effort du juge), son désaccord à l'égard de ce qui est injuste (manifestation lors de la perquisition chez les Deweuve). Elle met en accusation l'appareil judiciaire, qui est au service des bourgeois, y compris quand elle soutient le juge, qui est du côté de l'ouvrier. Elle soutient un honnête homme, une parcelle de justice, face aux pressions de l'appareil. Ce contrôle de l'appareil judiciaire se fait massivement, ouvertement : les gens se rassemblent continuellement et prennent la parole (cas aussi des cailloux qu'ils lancent en direction du « château maudit »). Des ouvriers de Dunkerque, venus eux aussi sur

les lieux, disaient à leur retour : « A Bruay, c'est la révolution, tous les gens sont dans la rue. »

C'est là le fait essentiel : l'affaire de Bruay ne passionne pas « l'opinion » parce que les journaux passionnent l'affaire. La population se mobilise, l'affaire de Bruay devient un événement, et les journaux sont obligés de suivre. La population en profite pour mettre en accusation du même coup l'appareil d'information.

Comment caractériser ce fait essentiel? C'est la première fois depuis 1968 que le peuple ouvrier se met complètement à contrôler la justice. Jusqu'alors, la jeunesse intellectuelle, les intellectuels l'avaient fait (affaire Guyot, procès politiques, affaires des prisons). Il y a un changement de base dans la contestation. Si dans leurs mouvements de contestation, intellectuels et ouvriers ont en commun de lutter pour la vérité et la justice, la mobilisation du peuple ouvrier a ceci de particulier qu'elle part de la haine de classe. Voilà pourquoi intellectuels et ouvriers ne peuvent pas contrôler la justice de la même manière. Evidemment, les idées de justice populaire, que tout contrôle de la justice de l'Etat fait naître, auront une expression particulière dans la peuple ouvrier. Régulièrement, les ouvriers séquestrent des patrons ou des cadres supérieures. Ces actes de contrôle ouvrier amènent les ouvriers à réfléchir et à imaginer une justice populaire ; derrière les vitres du bureau où se trouve enfermé le patron, l'imagination prend le pouvoir dans les esprits : « Il faudrait le pendre par les couilles... » Cette imagination est très sérieuse, elle revient à imaginer de renverser le monde : de faire subir au patron ce que l'ouvrier a souffert, et en fin de compte de le faire travailler à la place de l'ouvrier : « Dreyfus à la chaîne ». A Bruay : « Leroy à la fosse ». Personne dans le camp du peuple n'a encore dit à ce propos : Il s'agit d'appels au meurtre, au lynchage...

Sartre critique la présentation de l'affaire de Bruay dans le numéro précédent de « La Cause du Peuple ». Quand il critique « La Cause du Peuple » de n'avoir pas dégagé la valeur générale de l'événement, donc de n'avoir pas expliquer à tout le monde (car tout le monde ne réagit pas comme à Bruay), nous lui donnons raison,

et il met le doigt sur une faiblesse très souvent réelle du journal. Il faudra rectifier. Mais sa critique va plus loin semble-t-il : elle porte sur un principe essentiel de notre combat commun : le principe de la justice populaire.

Sartre voit un danger de dégénérescence de la justice populaire : Il voudrait que soit clairement distingués acte de justice et « lynchage ». Nous sommes d'accord. Mais nous ne voyons pas ce danger dans l'article, ni dans ce qui se passe à Bruay. Le lynchage est une pratique fasciste : comme toutes les pratiques fascistes, il s'agit de dévoiement d'un besoin de justice ; la réaction réussit à donner une mauvaise cible à un besoin légitime des masses. Par exemple, on donne comme cible à la révoltes des pauvres contre la misère le « juif » (puisqu'on font dire les réactionnaires, les banquiers sont très souvent juifs); ou bien à la Libération puisqu'on ne voulait pas, dans les sphères dirigeantes, donner comme cible de la justice populaire les véritables criminels et collaborateurs (on en avait besoin pour la reconstruction de l'appareil d'Etat), on a fourni des cheveux de femmes à la colère populaire : on s'est mis à tonsurer des femmes qui pendant l'occupation avaient eu des contacts avec l'occupant. Les pratiques comme le lynchage des Noirs aux Etats-Unis sont des pratiques fascistes, des pratiques de justice dégénérées.

Il n'y a là aucun rapport avec ce qui se passe à Bruay. D'une part la population exprime son besoin de justice populaire à travers sa haine : de là les expressions violentes sur le traitement qu'elle infligerait au coupable. Il est assez naturel pour la population minière qui se fait mutiler tous les jours et qui se mobilise à l'occasion du meurtre et de la mutilation d'une fille de mineurs, d'imaginer des formes de vengeance où la mutilation joue un grand rôle. C'est la manière populaire de renverser le monde et les rôles. C'est visible dans toutes les séquestrations ouvrières. Il est donc incontestable que cette imagination exercée à l'encontre du coupable procède d'une volonté de justice populaire. Et le coupable est un vrai coupable : la bourgeoisie.

Il y a donc aucune dégénérescence, aucun dévoiement, aucun danger de lynchage. On objectera, ce

que fait Sartre : certes, le coupable, c'est la bourgeoisie, mais celui qui est coupable du meurtre de Brigitte n'est pas encore confondu. Nous sommes tous d'accord, nous avons tous l'intime conviction que le ou les coupables sont à chercher dans la bande à Leroy, celle du Rotary Club; mais on n'a pas réussi à le confondre. D'ailleurs si on n'a pas encore réussi, c'est parce que la bourgeoisie et son appareil a mis des bâtons dans les roues (on perquisitionne plus vite dans le coron qu'au Rotary ou chez la Mayeur).

Aussi bien la population n'a-t-elle fait jusqu'à maintenant que s'exprimer, et qu'entourer d'un cercle de haine et de justice la bande à Leroy, la bourgeoisie de Bruay. Elle a mis en liberté surveillée cette bande : elle n'a pas attenté à la personne de la Mayeur. Les cailloux lancés étaient dirigés contre le « château maudit » ; et la violence physique, contre les voitures de police qui perquisitionnaient chez les Dewevre, ce qui était un comble. Les mineurs disent : quand ou aura la certitude, il ne faudra pas que l'on s'interpose entre nous et le coupable. Dans les faits, il n'y a aucun danger de dégénérescence ; au contraire il y a une parfaite majorité de la population, qui exprime violemment son besoin de justice contra la bande à Leroy, qui contrôle la marche de la justice officielle, et qui s'apprête à lutter, dans toutes les éventualités, pour que justice se fasse.

Alors pourquoi Sartre voit-il un danger? Parce qu'il refuse la confusion entre bourgeoisie criminelle et Leroy et sa bande, la confusion entre « la classe » et « des individus ». Mais pour la population aujourd'hui : bourgeoisie = bande à Leroy. Il suffit de lire l'article : « La justice des coronas ». De l'extérieur, on peut parler de bourgeoisie sans que cela ait un contenu sensible. A Bruay la bourgeoisie a aujourd'hui le visage de Leroy et sa bande. Nous avons toujours soutenu qu'il ne fallait pas avoir un point de vue extérieur au point de vue des masses. C'est arbitraire, c'est faux, de distinguer aujourd'hui entre bourgeoisie et bande à Leroy.

A notre tour de poser la question : si Leroy (ou son frère) est confondu, la population aurait-elle le droit de s'emparer de sa personne ? Nous répondons oui !

Pour renverser l'autorité de la classe bourgeoise, la population humiliée aura raison d'installer une brève période de terreur, et d'attenter à la personne d'une poignée d'individus méprisables, haïs. Il est difficile de s'attaquer à l'autorité d'une classe sans que quelques têtes de membres de cette classe se promènent au bout d'une pique. Cette période de terreur sera brève, et le rôle des communistes, de ceux qui aident les masses à s'émanciper, est de doter la justice populaire de règles formelles qui servent à l'éducation des masses. En Chine, Mao Tse-toung a soutenu tous les actes de justice populaire « sauvage » dans les campagnes, quand elles ont commencé à se soulever. Mais quand dans les campagnes il a commencé d'édifier l'armée Rouge, ces actes de justice populaire ont dès lors été soumis à des règles formelles. L'armée Rouge n'a pu être édiflée que parce que les communistes avaient soutenu à fond les mouvements naturels de justice de la population paysanne. Un principe de justice « populaire » qui empêcherait les mouvements naturels de justice de la part de la population, dès le début au nom des règles, serait un principe d'oppression, qui reproduirait le principe de tous les appareils judiciaires fondés sur l'exploitation : il serait extérieur aux masses.

En conclusion, le débat est ouvert par la population de Bruay. Les intellectuels, à travers leurs luttes, ont élaboré des idées sur la justice populaire. La classe ouvrière prend aujourd'hui la parole sur la justice. Elle exprime ses idées. Il faut unifier ces idées, unir ces deux forces. Pour nous, cela suppose d'abord d'adopter le point de vue des masses ouvrières, de s'y fonder. Pour nous, la haine de classe est créatrice. C'est le point de départ nécessaire.

La Cause du peuple

Extrait de "Foucault et les Maos", 1972, in *Dits et Ecrits* t.1, 108

M. Foucault : Le tribunal, entraînant avec lui l'idéologie de la justice bourgeoise et les formes de rapport entre juge et jugé, juge et partie, juge et plaideur, qui sont appliquées par la justice bourgeoise, me paraît avoir joué un rôle très important dans la domination de la classe bourgeoise. Qui dit tribunal dit que la lutte entre les forces en présence est, de gré ou de force, suspendue; qu'en tout cas la décision prise ne sera pas le résultat de ce combat, mais de l'intervention d'un pouvoir qui leur sera, aux unes et aux autres, étranger et supérieur; que ce pouvoir est en position de neutralité entre elles et qu'il peut par conséquent, qu'il devrait en tout cas reconnaître, dans la cause, de quel côté est la justice. Le tribunal implique aussi qu'il y ait des catégories communes aux parties en présence (catégories pénales comme le vol, l'escroquerie : catégories morales comme l'honnêteté et le malhonnête) et que les parties en présence acceptent de s'y soumettre. Or, c'est tout cela que la bourgeoisie veut faire croire à propos de la justice, de sa justice. Toutes ces idées sont des armes dont la bourgeoisie s'est servie dans son exercice du pouvoir. C'est pourquoi me gêne l'idée d'un tribunal populaire. Surtout si les intellectuels doivent y jouer les rôles du procureur ou du juge, car c'est précisément par l'intermédiaire des intellectuels que la bourgeoisie a répandu et imposé les thèmes idéologiques dont je parle.

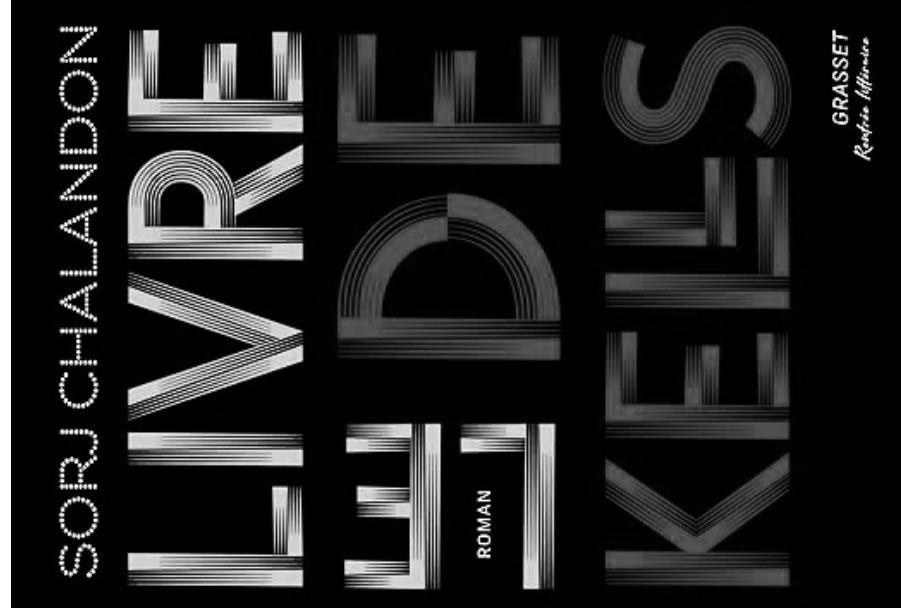
Aussi cette justice doit-elle être la cible de la lutte idéologique du prolétariat et de la plèbe non prolétarienne; aussi les formes de cette justice doivent-elles être l'objet de la plus grande méfiance pour le nouvel appareil d'État révolutionnaire. Il y a deux formes auxquelles cet appareil révolutionnaire ne devra obéir en aucun cas: la bureaucratie et l'appareil judiciaire; tout comme il ne doit pas y avoir de bureaucratie, il ne doit pas y avoir de tribunal; le tribunal, c'est la bureaucratie de la justice. Si tu bureaucratises la justice populaire, tu lui donnes la forme du tribunal.

Victor : Comment la normalises-tu ?

M. Foucault : Je vais te répondre par une galéjade, sans doute: c'est à inventer. Les masses - prolétaires ou plébéennes - ont trop souffert de cette justice, pendant des siècles, pour qu'on leur impose encore sa vieille forme, même avec un nouveau contenu. Elles ont lutté depuis le fond du Moyen Âge contre cette justice. Après tout, la Révolution française était une révolte anti-judiciaire. La première chose qu'elle a fait sauter, ça a été l'appareil judiciaire. La Commune aussi était profondément anti-judiciaire. Les masses trouveront une manière de régler le problème de leurs ennemis, de ceux qui, individuellement ou collectivement, leur ont fait subir des dommages, des méthodes de riposte qui iront du châtimement à la rééducation, sans passer par la forme du tribunal qui - dans notre société, en tout cas; en Chine, je ne sais pas - est à éviter.

C'est pourquoi j'étais contre le tribunal populaire comme forme solennelle, synthétique, destinée à reprendre toutes les formes de lutte anti-judiciaire. Cela me paraissait réinvestir une forme qui draine avec elle trop de l'idéologie imposée par la bourgeoisie avec les divisions qu'elle entraîne entre prolétariat et plèbe non prolétarisée. C'est un instrument dangereux actuellement parce qu'il va fonctionner comme modèle, et dangereux plus tard, dans un appareil d'État révolutionnaire, parce que vont s'y glisser des formes de justice qui risquent de rétablir les divisions.

Extrait de *Le livre de Kells*, Sorj Chalando, 2025
roman autobiographique dans lequel l'auteur revient
sur la GP et l'Affaire de Bruay en Artois.



20.

Bruay-en-Artois

Avril 1972

Nous n'étions pas fous, mais certains copains avaient perdu le sens commun. Depuis le 6 avril 1972, les maos s'étaient transformés en enquêteurs, en policiers, en juges. *La Cause du peuple* était devenue un prétoire de tribunal. Et je n'aimais pas ça.

Ce jour-là, le corps d'une jeune fille de quinze ans et demi avait été retrouvé dans un terrain vague de Bruay-en-Artois, dans le Pas-de-Calais, frappée à la tête d'un coup de serpette, étranglée et en partie dénudée. Elle s'appelle Brigitte, c'est la fille d'un mineur de charbon. La victime n'avait pas été violée.

Des témoins auraient remarqué une Peugeot 504 à proximité de la scène de crime. Son propriétaire ? Un notaire, un notable membre du Rotary Club. Et c'est dans une haie d'aubépines longeant la propriété de Monique, sa maîtresse, que le corps avait été retrouvé. Monique ? La fille d'un marchand de meubles. Notable, elle aussi.

Henri Pascal, un juge de Béthune, avait hérité du dossier, estimant que les alibis des deux suspects ne tenaient pas, sans fournir aucune preuve de leur culpabilité. Aux

policiers comme au magistrat, le notaire avait donné plusieurs versions de son emploi du temps le jour du meurtre. Un quart d'heure manquait à ses alibis. Un ami du Rotary avait affirmé qu'ils jouaient aux cartes. L'homme avait nié. Non, il n'avait pas tué la petite.

— Il protégé peut-être l'existence de sa maîtresse qui est en plein divorce, c'est tout !

Mon ami Yves avait balancé ça au café, au milieu de nous.

— Tu protèges ce mec ? avait répliqué Éric.

Pour la première fois depuis longtemps, notre groupe était profondément divisé. Pour la majorité des maos, notre journal, la population locale, l'affaire était diaboliquement simple : deux bourgeois respectables avaient assassiné une fille de prolétaire. Un notaire, chargé d'opérations immobilières au profit des Houillères, qui vivaient de la sueur des mineurs, avait endeuillé l'un de ses employés les plus modestes. Pourquoi ? Allez savoir ! Ces gens-là n'étaient pas comme nous. Le notaire fréquentait les bordels de Lille. On disait de sa maîtresse qu'elle menait une vie dissolue. Les riches se vautre dans le stupre, nous le savions. Contrairement à la morale prolétarienne, ce monde de nantis est un ramassis de pervers. Et aussi, surtout peut-être, ce crime est pour la bourgeoisie un autre moyen d'opprimer ses gens. De rappeler qui est le maître. Droit de cuissage, droit de disposer, droit de tuer. Nous n'étions pas en présence d'un fait divers mais d'une amplification dramatique de la guerre de classe.

Yves protestait, mais Daniel et Éric ne voulaient rien entendre. « Le Petit Juge », comme on l'appelait, était l'un

des premiers adhérents du Syndicat de la magistrature. « Juge ami », disaient les maos. « Juge rouge », répondaient nos ennemis. Il avait mis le notaire en examen pour homicide volontaire et l'avait fait écrouer.

Daniel était hors de lui.

— La mère de ce type qui nettoie en douce les vêtements de son fils parce qu'ils avaient été reconnus par un témoin ? Ça ne te pose pas de problème ?

Deux crimes sexuels avaient été commis dans la région la même année. « LA DOUBLE VIE DU NOTAIRE », avait titré *Spécial Dernière* le 15 avril. « Le jour il était un riche bourgeois respectable mais, à la tombée de la nuit, il devenait un autre homme. Un démon s'emparait de lui », écrivait le magazine.

— Mais c'est un torchon, ce journal !

Daniel a balayé la remarque d'un geste de la main. Le 1^{er} mai, sur une pleine page, *La Cause du peuple* avait titré : « ET MAINTENANT, ILS ASSASSINENT NOS ENFANTS. » Pour lui, nous étions en train de mollir. Nous refusions de voir le vrai visage de la bourgeoisie. Mais le peuple, lui, avait compris. La marchande de meubles avait été huée par des milliers de personnes lors d'une reconstitution judiciaire mais le juge Pascal avait tenu bon. Malgré la demande de remise en liberté de son avocat et du procureur de la République, le magistrat l'avait fait incarcérer à son tour pour alibi douteux, avant d'être dessaisi du dossier.

Daniel a frappé du poing sur la table.

— Mais merde ! L'affaire est dépaylée, on l'éloigne des corons pour l'enterrer à Paris !

Il s'est tourné vers moi.

— Tu trouves ça normal, toi ?

Non, oui. Je ne savais pas. Le juge Pascal avait transformé son bureau en salle de presse. Radios, télévisions, il adorait les journalistes, stupéfaits qu'un magistrat ait touché à un notable. Il militait pour ce qu'il appelait « Une justice à ciel ouvert ». Il se fichait bien du secret de l'instruction. Répétait que tous étions égaux devant la loi. Qu'un homme du peuple ou un ministre devaient être soumis à la loi commune. Que l'argent et le pouvoir ne devaient pas protéger un criminel.

Les maos applaudissaient. Certains militants avaient déserté les grilles des usines pour faire le voyage de Bruay. Ils avaient lancé des enquêteurs prolétaires sur la piste des assassins. Créé un « Comité pour la Vérité et la Justice ». Organisé des tribunaux populaires, opposé la « Justice des corons » à la « Justice bourgeoise ». Lyncher « le notaire et sa bande » était à l'ordre du jour. Après tout, le Grand Soir pouvait bien débiter par un nettoyage vertueux.

Pendant que des centaines de journalistes s'en tassaient dans les hôtels de la région, Joseph le mineur et ses amis accueillaient nos copains en famille.

Daniel ne me quittait pas des yeux.

— Tu trouves ça normal, que le juge Pascal ait été viré comme ça ?

J'ai baissé les yeux.

Non, bien sûr. Mais diffuser un tract expliquant : le crime de Bruay ? « Il n'y a qu'un bourgeois pour avoir fait ça » en expliquant que le notaire était « un sanguin

qui mangeait 800 grammes de viande par jour », ce n'était pas normal non plus.

J'ai eu peur que Rose ait raison. Peut-être étions-nous en train de devenir fous. Aussi dérangés que les salauds d'en face.

Lorsque le notaire et sa maîtresse ont été libérés, les corons et les maos se sont déchainés. Une fois de plus, le peuple avait été écrasé. Les journalistes étaient repartis à leurs petites affaires, les copains retournés aux portes des usines à distribuer des tracts promettant des jours meilleurs. Nous nous retrouvions isolés dans le silence d'après. Avec une jeune suppliciée, et sans réponse à nos questions ni aucune arme pour la venger.

BRUAY : la prison pour personne... pas même pour LEROY

L'affaire de Bruay : meurtre d'une enfant, arrestation d'un notable qui tient dans sa grosse patte grasseuse et puante la plus grande partie de la vie économique de la région : libération de ce notable : arrestation enfin du premier témoin de cette affaire, un gamin de 17 ans qui croulait à Fresnes et qui attend vainement la reconstruction de ce crime dont « on » le voudrait coupable. Voilà l'affaire de Bruay, affaire qui soulève les passions de ce village où les habitants (à part les Mayeur et les Leroy) crèvent depuis des siècles d'ennui, de silence et de silicone.

Je ne connais pas Leroy, Mayeur. Je connais mal les habitants de Bruay, mais je suis des leurs, et par mes origines sociales, et par l'exploitation que j'ai subie comme eux, dans une autre ville, dans un autre métier. Aussi ai-je envie du fond du cœur et des tripes de gueuler comme eux et avec eux contre ce couple répugnant qui affiche sans honte ni vergogne la puissance héritée des richesses qu'ils volent chaque jour aux travailleurs.

J'imagine sans mal la réaction que je pourrais avoir en face d'un agent immobilier qui m'aurait légalement soustrait un mois de loyer. Il serait possible que je lui crache à la gueule ou que je revienne la nuit pour lui faire son coffre-fort. Que cet agent immobilier soit un jour soupçonné d'avoir commis un crime, qu'il pèse sur lui des présomptions très graves et j'aurais alors peut-être au fond de moi le désir de me venger de lui en souhaitant le voir condamner.

J'ai été à Bruay et je sais ce que Leroy représente aux yeux des habitants. C'est autre chose qu'un agent immobilier ! Il attire sur lui la juste haine des petites gens qu'il exploite et oppresse de concert avec sa Mayeur.

Leroy, pour le toucher, réussir à le détrôner, l'envoyer au fond d'une mine pour lui montrer comment ça se passe, il n'y a pas d'autre moyen que la révolution, l'abolition totale de la hiérarchie fondée sur l'argent et la prétendue consécration. Hors de cela il n'y a rien à faire contre Leroy et les milliers d'autres pourris de son accabit, à moins que... A moins que le hasard, les circonstances ne viennent un jour mettre Leroy dans une telle position (à moins qu'il s'y soit mis lui-même — et nul ne le sait formellement sauf lui) qu'il puisse en arriver à être soupçonné d'un crime. Alors, tout peut changer. L'espoir d'abattre les saloperies capitalistes à travers un des fumeurs (un notaire milliardaire) qui les personnalise le plus se met à battre dans le cœur et à vivre dans la tête de cette multitude d'exploités qui crèvent à petit feu chaque jour afin que survivent et s'enrichissent les Leroy.

Et pourtant qu'est-ce donc que ce notable, habitants, amis, camarades de Bruay, de tous les Bruay de France, sinon un arbre pourri qui cache la forêt dégradée et dégradante dont il sort et où il prospère ? Abat-on un arbre sous prétexte qu'on le voit mieux que les autres ? La

lutte, la seule lutte c'est de raser la forêt et d'en planter une autre : la nôtre.

Qui donc à tout ce qui pourra permettre de révéler la vérité sur le meurtre de Brigitte, mais pas dans l'espoir que cette vérité fera enfermer Leroy ou un autre. Le seul espoir que nous ayons le droit de nourrir c'est que la reconstitution (prétendument impossible — voir « Libération » du 12 décembre) permette à un gosse de 17 ans de sortir d'un enfer (la prison) où des aveux inconnus l'ont conduit. Une justice rendue et ordonnée par des Leroy, qui fonde son fonctionnement sur des aveux (et non sur des preuves), qui entretient pour obtenir ces aveux des milliers

Permanences :

PERMANENCES CAP IARIS :

— Lundi : de 10 heures à 18 heures.

— Mardi : de 10 heures à 22 heures.

— Mercredi : de 14 heures à 18 heures.

— Samedi :

de 13 heures à 16 heures, devant les prisons

de FRESNES,

FLEURY,

LA SANTE.

— Dimanche : de 10 heures à 13 heures,

Marché Fresnes.

de tortionnaires dont les méthodes varient obligatoirement selon qu'on est un magnat genre Leroy ou qu'on est un vulgaire va-nu-pied comme Jean-Pierre, une telle justice, reflet de la corruption du pouvoir, nous ne pouvons y croire, nous ne pouvons lui faire confiance ni pour Jean-Pierre ni pour les dizaines de milliers de prolétaires emprisonnés ni même pour juger Leroy.

Leroy, tous les Leroy, c'est à nous, à vous de Bruay et d'ailleurs que revient le droit de les juger. Et nous ne les enverrons pas en prison, mais au travail, au vrai, celui qui rend respectueux de soi-même et surtout des autres.

Il importe peu que Leroy soit coupable du meurtre de Brigitte ; coupable, il l'est de toute façon, et de bien d'autres crimes, mais il n'est pas seul. Il faudra que tous les autres payent la note avec lui.

Pour nous, prolétaires et combattants de gauche, il est capital de dénoncer tous les crimes commis par le système au profit de ce système. Aller jusqu'au bout, jusqu'à la condamnation des coupables, est un devoir pour nous dans la mesure où cette condamnation peut servir notre cause en révélant au grand jour la corruption et les contradictions internes du pouvoir bourgeois. Les tortures et assassinats dans les commissariats ; les affaires de flics et de fonctionnaires véreux ; la construction de CES-torche comme celui de Pailleron, etc., tout cela peut servir notre combat car chacun de ces cas met l'accent sur le caractère fasciste et le culte du

URGENT :

Nous recherchons une chambre ou un studio A LOYER MODERE pour la femme d'un détenu qui se trouve actuellement sans logement avec une petite fille d'un an.

profit entretenus par nos républiques successives.

Mais Leroy, camarades, amis, s'il est le meurtrier de Brigitte, peut-on dire que son crime soit celui d'un bourgeois ? Ne connaît-on pas des assassinats plus odieux encore qui furent commis par des prolétaires ?

Qu'il y ait une justice de classe, la chose est incontestable, comme est incontestable le fait qu'il existe en France l'exploitation de l'homme par l'homme. Mais avons-nous le droit de dire qu'il existe des crimes sur les personnes (hormis ceux autorisés par la loi dans le cadre du système actuel) qui soient le propre d'une classe ?

Je n'écris pas un livre, je ne fais qu'un article et je suis obligé d'être bref. Mais si nous acceptons l'idée que chaque homme de notre société subit l'emprise de l'idéologie bourgeoise dominante, dont nous voyons chaque jour les méfaits sur les ouvriers (racisme, misogynie, esprit de profit, etc.) comment ne pas admettre cette emprise sur les notables eux-mêmes. Poursuivre les idées n'interdit aucunement qu'on puisse en être victime.

La violence, la course au fric font partie du jeu social. Et chacun peut avoir envie de le pratiquer (qu'il soit ouvrier ou bourgeois). Le bourgeois jouera en bourse, l'ouvrier, à la loterie nationale. Le bourgeois se saoulera au whisky, l'ouvrier au rouge, etc. Si différence il y a, elle existe uniquement au niveau des possibilités de chacun. Mais la finalité reste identique : appât du gain, saoulerie et le reste. Mieux encore, dès que l'ouvrier accède par hasard aux possibilités offertes aux bourgeois il s'empresse de les utiliser de la même façon que ce dernier. Il se mettra à boire du whisky, à acheter une voiture plus grosse.

Et c'est pourquoi j'en arrive objectivement à la conclusion que le meurtre de Brigitte est un crime de violence qu'on ne saurait attribuer ni à la bourgeoisie ni au prolétariat en particulier. Nous avons seulement le droit de dire que le système actuel favorise ce genre de crimes par l'aliénation qu'il impose aux individus.

Ainsi, donc, Leroy coupable ou pas, je m'en fous, car ni son arrestation ni sa condamnation ne serviront le combat de libération que nous menons. Je n'aspire pas à me venger de Leroy, mais de tous les Leroy. Je n'ai pas envie en m'en prenant à lui seul de rendre ma vengeance injuste.

Dans cette triste affaire une seule chose m'intéresse, qui, elle, sera efficace : la libération de Jean-Pierre et je me battraï volontiers pour cela aux côtés du Comité Vérité et Justice de Bruay, mais pour cela seulement. Sarge LIVROZET.



« Les chaînes des prisonniers sont les mêmes que celles de tous les hommes sans pouvoir sur leur vie : elles sont simplement plus visibles. Les détenus, face aux tentatives du pouvoir pour les isoler dans leurs luttes, ont besoin du soutien de tous les révoltés. Leur colère est la nôtre. »

Extrait du numéro 1 de *Pirate*, journal local de la GP

Pirate est ici à Bruay comme il sera partout en France où l'actualité appellera la presse pour rétablir la vérité, pour dénoncer l'information de classe fabriquée et utilisée par la bourgeoisie, pour donner la parole au peuple témoin de l'actualité, pour permettre aux journalistes, qui sont censurés par leurs patrons, de s'ex-

primer dans nos colonnes. Ce que Pirate se propose d'accomplir, son titre l'indique, il veut faire du détournement d'information. Il ne veut plus que l'actualité soit accaparée et défigurée par une presse au service des PDG et du gouvernement.

Figure 3 : Dessin topographique du Coron tel qu'il est présenté par les maoïstes de la Gauche Prolétarienne

